



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Règles de gestion pour la catégorie « Prêt-à-boire »

Processus de sélection	<p>La sélection d'un produit de la catégorie « Prêt-à-boire » peut se faire par le biais de :</p> <p><i>Le produit sélectionné sera considéré comme un produit de spécialité</i></p>	RÈGLES
	Appels d'offres	<p>Afin de combler les besoins de la campagne estivale de l'année suivante, deux appels d'offres sont publiés par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En mai * : produits provenant de tous pays sauf l'Amérique du nord - En septembre * : produits provenant de l'Amérique du nord seulement <p>(* date sujette à changer)</p> <p>Un produit de la catégorie « Prêt-à-boire » ne peut pas être présenté dans le cadre d'un d'appel d'offres de produits courants lors des plages déterminées</p>
	Substitution	<p>Lors des deux appels d'offres, un fournisseur peut soumettre une demande de substitution à condition que le produit substitué réalise le plus élevé de l'une des deux conditions suivantes, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un volume de ventes de 850 000 \$ ou b) s'être classé parmi les premiers 70 % des produits courants pour les 13 dernières périodes complétées. <p>Le produit de remplacement doit rencontrer les objectifs stratégiques de la catégorie.</p>
	Transfert de répertoire	<p>Une demande de transfert de répertoire doit se faire lors des deux appels d'offres spécifiques aux prêts-à-boire.</p> <p>La SAQ se réserve le droit de transférer un produit à la fin de la campagne estivale à la suite de l'évaluation de sa performance.</p> <p>(voir plus bas –évaluation de l'assortiment)</p>
	Entente gré à gré	Aucun changement



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Gestion de l'assortiment	Distribution en succursale – espace tablette	<ul style="list-style-type: none">- Les produits courants seront planogrammés- Un espace dédié est mis en place pour les produits de spécialité en tablette (non planogrammé)
	Évaluation de l'assortiment	<p>À la fin de la campagne estivale, la performance de ventes de tous les produits (produits courants et de spécialité) sera évaluée afin de déterminer leurs statuts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien ou transfert vers le répertoire des produits courants- Maintien ou transfert vers le répertoire des produits de spécialité- Reconduction pour la prochaine campagne saisonnière- Retrait du produit de la SAQ <p>Tous les produits ayant été commercialisés depuis 12 mois (tous répertoires) seront évalués pour le retrait.</p> <p>Les produits retirés à la suite de l'évaluation seront confirmés par écrit à la fin août de chaque année pour un retrait en succursale à la plage de planographie suivante.</p> <p>Les produits transférés de répertoire seront aussi confirmés par écrit à la fin août de chaque année.</p>

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec notre **Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)** par courriel à sara@saq.qc.ca ou au 514 254-2711.